



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHARLEVAL

DELIBERATION N°062/2020

*_*_*_*_*_*

Réunion du Conseil Municipal

du

23 juillet 2020

*_*_*_*_*_*

L'an DEUX MILLE VINGT

Le vingt-trois du mois de juillet à 20 H30,

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Monsieur Patrick EMO, premier adjoint.**

Etaient présents :

Christiane HEQUET, Maud DALISSIER, Sébastien MARTIN, Patrick HEMERY, **adjoints**,
Patrick DORMESNIL, Nelly MASSON, Jérôme HEUDIER, Sandrine LARDIN, Cyrille COEFFIER, Hatman PEBE,
Valérie PAYEN.

Absent ayant donné pouvoir :

Agnès MOYA à Patrick HEMERY
Béatrice OTÉRO à Patrick EMO
Denis GILLES à Sébastien MARTIN
Corinne BAILLIE à Pascal CALAIS
Angélique PILLARD à Sandrine LARDIN
Christian CAUCHOIS à Valérie PAYEN

Absent :

Secrétaire de séance : Maud DALISSIER

Date de convocation du Conseil : 18 juillet 2020

Budget Principal - Approbation des comptes administratifs 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la présidence de Monsieur Patrick EMO, 1^{ère} adjoint,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de Gestion établi par le comptable de la Commune,

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Le Conseil MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (abstentions de M. Christian CAUCHOIS, Mme Valérie PAYEN)

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 qui peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 027-212701510-20200723-62_2020D-BF

CA 2019	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget autorisé	3 403 376.54€	3 131 299.23€
Dépenses réalisées	2 848 350.01€	739 067.89€
Recettes réalisées	3 238 390.75€	794 892.87€
Excédent	390 040.24€	55 824.98 €
Déficit		

Fait à Charleval, les jour, mois et an susdits.

Suivant les signatures pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal CALAIS



Votes :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

Transmis en Préfecture le : 24 juillet 2020

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié le 24 juillet 2020 est exécutoire. Conformément au Code de Justice, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage ou de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai de deux mois, d'un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le cours de ce délai.

CA2019 COMMUNE DE CHARLEVAL COMMUNE DE CHARLEVAL

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....

VOTES : Pour.....

Nombre de membres présents.....

Contre.....

Nombre de suffrages exprimés.....

Abstentions.....

Date de convocation : 18/07/2020

Présenté par Pascal CALAIS, maire

A Charleval, le 23/07/2020

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Charleval, le 23/07/2020

Les membres _____

CALAIS Pascal
Maire



EMO Patrick
Maire-Adjoint

DALISSIER Maud
Maire-Adjoint

MOYA Agnès
Conseillère Déléguée

LARDIN Sandrine
Conseillère Déléguée

DORMESNIL Patrick
Conseiller Municipal

GILLES Denis
Conseiller Municipal

PEBE Hatman
Conseiller Municipal

COEFFIER Cyrille
Conseiller Municipal

CAUCHOIS Christian
Conseiller Municipal

HEQUET Christiane
Maire-Adjoint

MARTIN Sébastien
Maire-Adjoint

HEMERY Patrick
Maire-Adjoint

MASSON Nelly
Conseillère Déléguée

OTERO Béatrice
Conseillère Municipale

BAILLIE Corinne
Conseillère Municipale

PILLARD Angélique
Conseillère Municipale

HEUDIER Jérôme
Conseiller Municipal

PAYEN Valérie
Conseillère Municipale

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/07/2020, et de la publication le 24/07/2020

A Charleval le 23/07/2020